



Etablissement primaire et secondaire  
de Préverenges et environs

Préverenges, juin 2026

Aux parents des élèves  
de 3P à 8P de l'EPSP  
Année scolaire 2026-2027

## Directives aux devoirs surveillés

Les quatre communes de l'Etablissement scolaire de Préverenges et environs organisent, pour les élèves, des devoirs surveillés qui ont lieu les lundis, mardis et jeudis, à l'issue des cours, **dès lundi 31 août 2026** ainsi que le mercredi à midi (*à la condition que quatre personnes au minimum soient inscrites*).

### Finance annuelle

**CHF 300.00 pour le 1er enfant, CHF 150.00 pour le 2ème enfant d'une même famille.**

Les forfaits doivent être payés dans un délai de 30 jours suite à la première séance de devoirs surveillés. Pour effectuer un paiement, utilisez les coordonnées disponibles dans la rubrique **Paiements** de l'application **MonPortail**. **La finance ne sera en aucun cas remboursée.**

En cas de besoin, les parents peuvent solliciter une participation financière, auprès de leur commune de domicile. Les formulaires de demande de prise en charge de frais sont à disposition auprès des administrations communales et du secrétariat des écoles.

### REGLES A RESPECTER

Afin de permettre à chacun de pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de prendre note des informations suivantes et d'en parler avec votre enfant.

### Public cible

La surveillance est destinée en priorité à l'élève **qui ne peut** accomplir sans aide ses leçons à domicile. **Il ne s'agit en aucun cas d'une garderie.**

### But de l'organisation des devoirs surveillés

Mettre à disposition de l'élève un local, sous la surveillance d'une personne adulte qui donnera une aide ponctuelle et qui accompagnera l'enfant selon son rythme, ses capacités, pendant la durée impartie aux devoirs surveillés.

**En aucun cas la surveillante n'a l'obligation de faire terminer le travail de l'élève ; la correction des exercices reste sous la responsabilité du maître de classe.**

### Déroulement de la surveillance

- L'élève apporte **son agenda et ses affaires scolaires**
- Il est ponctuel, travaille dans le calme et le silence afin de respecter ses camarades et la surveillante.
- Les règles de comportement appliquées en classe sont les mêmes pour les devoirs surveillés.
- **Aucun élève n'est libéré avant la fin de l'heure s'il a encore du travail à faire.**

En revanche, si l'enfant a terminé ses devoirs avant la fin du cours, il est libéré et l'heure de sa sortie est notée dans son agenda.

Nous pouvons tolérer qu'un enfant puisse rester jusqu'à la fin de la séance, **mais uniquement s'il s'occupe par lui-même et dans le calme.**

## La surveillante notera l'avancement des devoirs dans l'agenda

- Le devoir terminé (signalé par un petit vu à côté du devoir)
- Le devoir à finir à la maison
- Le devoir pas commencé
- Les éventuels problèmes rencontrés

## Discipline

- **En cas de non-respect des règles de base** (refus de faire ses devoirs, bavardages excessifs, perturbation du travail des camarades) ou manque de respect envers la surveillante, **cette dernière peut renvoyer l'élève à la maison**. Elle contactera les parents par téléphone et notera alors dans l'agenda l'heure de départ et la cause.
- **Si le problème persiste**, la surveillante en informe directement la responsable de l'organisation des devoirs surveillés. Cette dernière adresse un avertissement écrit aux parents avec un délai pour que l'élève change de comportement.
- **Si, passé ce délai, le problème perdure**, l'élève est exclu des devoirs surveillés et les parents en sont informés par écrit, sans possibilité de récupérer la finance d'inscription.

**Si votre enfant devait s'absenter aux devoirs surveillés, vous devez uniquement l'annoncer sur le site <https://portail-epsp.monportail.ch> avant 14 h 30.**

## Contact

Les coordonnées des surveillantes vous seront communiquées lors de la confirmation d'inscription, **elles serviront uniquement** à poser des questions concernant votre enfant.

*P.S. : L'ensemble des documents diffusés sur le site de la Commune de Préverenges, peut être obtenu sur demande à [devoirs@preverenges.ch](mailto:devoirs@preverenges.ch).*